

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 16 mars 2026 à 19 heures, à laquelle sont présents madame la mairesse Magalie Taillon, madame Brigitte Aubé, conseillère, ainsi que messieurs les conseillers, Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie et François Jean.

Madame Tanya Czinkan, conseillère, est absente de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de madame la mairesse Magalie Taillon.

Monsieur Sébastien Gagnon directeur général, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, sont également présents.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-047**

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

---

La séance est déclarée ouverte à 19 h.

Il est,  
PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier  
APPUYÉ par madame Brigitte Aubé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Première période de questions
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2026

**2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

- 2.1 Appui – Mouvement des cœurs bleus – Soutien aux personnes immigrantes
- 2.2 Appui – Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles
- 2.3 Appui – Maintien du financement pour le poste de sergent-détective coordonnateur en matière de violence conjugale et intra-familiale – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)
- 2.4 Autorisation – Contribution financière – À vélo sans âge Vallée-du-Richelieu – 2026
- 2.5 Autorisation – Contribution financière – Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu – 2026
- 2.6 Autorisation – Contribution financière – Troupe du théâtre des deux rives de Beloeil – 2026

- 2.7 Autorisation – Contribution financière – Comité de parents BÉMOL – Programme Arts-Études-Musique – École Ozias-Leduc – 2026
- 2.8 Autorisation – Contribution financière – Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu – 2026
- 2.9 Autorisation – Contribution financière – Gala Illumina – Chambre de commerces et d'industries de la Vallée-du-Richelieu - Rouville (CCIVRR) – 2026

**3. ADMINISTRATION**

- 3.1 Autorisation – Renouvellement – Abonnement au Réseau d'information municipale (RIM) – Année 2026
- 3.2 Autorisation – Adoption – Rapport annuel d'activités de l'an 9 du schéma de couverture de risques de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
- 3.3 Autorisation – Renouvellement de banque d'heures – Services informatiques
- 3.4 Autorisation – Demande d'aide financière – Fonds des municipalités pour la biodiversité – Projet de renaturalisation du parc du Ruisseau-Bernard

**4. TRÉSORERIE ET FINANCES**

- 4.1 Acceptation des comptes à payer, déboursés et engagements
- 4.2 Acceptation – Dépôt – Listes des écritures d'ajustements budgétaires comprenant les appropriations – Budget de fonctionnement
- 4.3 Acceptation – Dépôt – Rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2025 (L.E.R.M.)
- 4.4 Autorisation – Financement temporaire – Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire
- 4.5 Autorisation – Appropriation – Activités de développement organisationnel
- 4.6 Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels – Consultation en fiscalité – Taxes à la consommation
- 4.7 Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels – Élaboration du cadre financier

**5. AVIS DE MOTION**

- 5.1 Avis de motion – Règlement numéro 452-00-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 5.2 Avis de motion – Règlement numéro 431-01-2026 amendant le règlement numéro 431-00-2022 afin d'augmenter le montant maximal pouvant être affecté à la réserve financière destinée à financer les dépenses liées à la tenue des élections municipales partielles et/ou générales de la Ville de McMasterville

**6. RÈGLEMENT**

- 6.1 Adoption – Projet de règlement numéro 452-00-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

**7. GESTION DU TERRITOIRE**

- 7.1 Dépôt du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2026

7.2 Autorisation – Abrogation des résolutions numéros 2019-114 et 2021-77 – Versement à des fins de parcs, de terrains de jeu ou pour le maintien d'un espace naturel

7.3 Demande de dérogation mineure – Escalier et unités d'échange thermique – Lot 4 493 337 – 81, boulevard Laurier – Zone C-3

## **8. RESSOURCES HUMAINES**

8.1 Acceptation – Dépôt – Liste d'embauche des employés contractuels, temporaires ou remplaçants

8.2 Autorisation – Ouverture de poste – Conseiller.ère juridique – Services juridiques et du greffe – Poste permanent temps plein

8.3 Autorisation – Application de la réglementation municipale – Stagiaire en urbanisme

## **9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS**

9.1 Autorisation – Adhésion 2026 – Réseau Environnement

9.2 Autorisation – Adhésion 2026 – Programme d'excellence Municipalité Écon'Eau – Réseau environnement

9.3 Autorisation – Adhésion 2026 – Programme d'excellence en gestion durable des terrains contaminés (PEXTC) – Réseau environnement

9.4 Autorisation – Demande d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air (PAFIRSPA) – Travaux de mise aux normes du terrain de baseball – Parc Gilles Plante

9.5 Autorisation – Octroi de contrat – Rampe d'accès universelle – Pavillon des loisirs – Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM)

9.6 Autorisation – Octroi de contrat – Remplacement – Toiles d'ombrage – Piscine municipale – Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM)

9.7 Adoption – Grille de pondération – Services professionnels

## **10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS**

10.1 Autorisation – Demande d'aide financière – Mouvement national des Québécoises et Québécois – Fête nationale 2026

10.2 Autorisation – Demande d'aide financière – Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées (PAFLPH) 2026

10.3 Autorisation – Programmation des activités sportives, récréatives et culturelles – Session printemps 2026

10.4 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Association Québécoise du Loisir Public (AQLP)

10.5 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Zone Loisir Montérégie inc.

10.6 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ)

10.7 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Société de Sauvetage

10.8 Autorisation – Paiement frais de financement – Protocole d'entente – Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) – Locaux et salaires – Janvier à décembre 2026

**11. AJOUT À L'ORDRE DU JOUR**

**12. AFFAIRES COURANTES**

- 12.1 Correspondance générale
- 12.2 Deuxième période de questions
- 12.3 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**Première période de questions**

---

La Ville a invité ses citoyens à acheminer leurs questions par le biais de son site Internet et la présidente de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Aucune question n'a été acheminée ni posée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-048**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2026

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2026 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2026 soit et est approuvé, tel que présenté.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-049**

Appui – Mouvement des cœurs bleus – Soutien aux personnes immigrantes

---

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le mouvement des cœurs bleus afin de mobiliser les élues et élus municipaux autour d'un symbole commun de solidarité envers les personnes immigrantes établies au Québec;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités partout au Québec constatent une montée de l'incertitude chez les personnes immigrantes qui vivent, travaillent ou étudient sur leur territoire, ainsi que des préoccupations importantes exprimées par les entreprises et les acteurs socioéconomiques locaux;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du *Programme de l'expérience québécoise* (PEQ) et les modifications apportées au *Programme des travailleurs étrangers temporaires* (PTET) ont modifié, sans préavis, des parcours migratoires qui étaient jusqu'ici balisés et prévisibles;

CONSIDÉRANT QUE ces changements affectent des personnes dont le projet de vie est déjà engagé au Québec, entraînant des conséquences préoccupantes telles que la crainte de séparation pour certaines familles, l'incertitude quant à l'avenir pour des étudiantes et étudiants, ainsi que le risque de perte de main-d'œuvre essentielle pour plusieurs employeurs;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités reconnaissent la contribution essentielle des personnes immigrantes à la vitalité économique, sociale, culturelle et communautaire de leurs milieux de vie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE la Ville de McMasterville appuie officiellement le mouvement des cœurs bleus lancé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et montre sa solidarité envers les personnes immigrantes vivant sur son territoire;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ ainsi qu'aux instances gouvernementales concernées;

QUE la population soit invitée à soutenir le mouvement des cœurs bleus et à reconnaître collectivement l'apport des personnes immigrantes à la vitalité du Québec.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-050**

Appui – Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles

---

CONSIDÉRANT QUE la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles constitue une priorité afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec met en œuvre diverses initiatives visant à sensibiliser et à mobiliser la communauté scolaire relativement à la lutte contre la violence et l'intimidation, notamment la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation à l'école;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs initiatives, telles que la campagne X Mauve, s'inscrivent dans cette démarche et visent à reconnaître, prévenir et intervenir efficacement contre toutes les formes de violence et d'intimidation dans les milieux éducatifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite soutenir activement les efforts déployés par les écoles, le personnel scolaire, les familles et les partenaires du milieu afin de promouvoir l'importance du respect, de la collaboration et de l'inclusion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal affirme sa volonté de soutenir la campagne de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles et invite les citoyennes et les citoyens à y participer activement;

QUE le conseil municipal transmette la présente résolution aux directions d'école, aux organismes concernés, ainsi qu'au ministère de l'Éducation du Québec, à titre de témoignage de son engagement et de son appui à la lutte contre la violence et l'intimidation en milieu scolaire.

« ADOPTÉE »

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-051**

Appui – Maintien du financement pour le poste de sergent-détective coordonnateur en matière de violence conjugale et intra-familiale – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)

---

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) a bénéficié d'un financement du ministère de la Sécurité publique depuis 2021, notamment sous forme d'une subvention initiale de 377 000 \$ accordée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024, puis d'une subvention renouvelée de 290 000 \$ pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026, visant la création et le maintien d'un poste de sergent-détective coordonnateur en matière de violence conjugale et intra-familiale;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de dossiers de violence conjugale traités par la RIPRSL est en augmentation constante, et que la complexité de ces dossiers exige l'implication de plusieurs intervenants ainsi qu'une expertise spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un sergent-détective coordonnateur a permis de renforcer l'accompagnement des victimes, de consolider les interventions sur le terrain et d'accroître la concertation entre les différents acteurs;

CONSIDÉRANT QUE ce poste représente une ressource essentielle et qu'il est reconnu comme une référence en matière d'enquête et d'intervention auprès des victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE, malgré le succès et les retombées positives du projet, le ministère de la Sécurité publique a informé la RIPRSL qu'il mettra fin au financement de ce poste à compter du 31 mars 2026, mettant ainsi en péril la pérennité de cette initiative cruciale pour la sécurité et le soutien aux victimes dans la communauté;

CONSIDÉRANT la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance 2022-2027;

CONSIDÉRANT l'annonce visant la bonification de mesures pour protéger et accroître le sentiment de sécurité des personnes victimes de violence conjugale et sexuelle, faite par le ministre de la Sécurité publique au début de l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la région appuient publiquement la RIPRSL et souhaitent le maintien de ce financement, estimant qu'il est du devoir du gouvernement de poursuivre le soutien à ces initiatives locales de prévention et d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal demande au ministère de la Sécurité publique de revoir sa décision et de maintenir le financement nécessaire au poste de sergent-détective coordonnateur en matière de violence conjugale au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) au-delà du 31 mars 2026;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, ainsi qu'à monsieur Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice et député de Borduas, afin de leur signifier l'appui du conseil municipal à la demande de la RIPRSL et la nécessité de maintenir ce service essentiel dans la lutte contre la violence conjugale et intra-familiale sur le territoire.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-052**

Autorisation – Contribution financière – À vélo sans âge Vallée-du-Richelieu – 2026

---

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue le 16 janvier 2026 de l'organisme À vélo sans âge Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme œuvre auprès des aînées ou des personnes à autonomie réduite en offrant des balades gratuites en cyclo-pousse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville compte, sur son territoire, une résidence pour personnes âgées, et que l'organisme y offre des balades en cyclo-pousse notamment aux résidentes et résidents de l'unité de soins;

CONSIDÉRANT QUE ces balades ont donné lieu à plus de 130 participations;

CONSIDÉRANT QU'en 2026, l'organisme compte également déployer le projet pilote « Aventuriers du vent » destiné aux jeunes de moins de 21 ans en situation d'handicap;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une contribution financière de 250 \$ à l'organisme À vélo sans âge Vallée-du-Richelieu pour la saison 2026.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-053**

Autorisation – Contribution financière – Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu – 2026

---

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière de l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu, datée du 22 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission de favoriser l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, notamment en créant des liens d'entraide par le jumelage d'un.e participant.e avec un.e citoyen.ne bénévole;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser l'acceptation des différences au sein de la société;

CONSIDÉRANT QUE certains membres bénéficiaires sont des résident.es de la Ville de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 300 \$ à titre de soutien financier pour l'année 2026 à l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-054**

Autorisation – Contribution financière – Troupe du théâtre des deux rives de Beloeil – 2026

---

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière de la Troupe du théâtre des deux rives de Beloeil dans le cadre de leur campagne de financement pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de développer et de promouvoir la culture théâtrale dans la région;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière d'une somme de 250 \$ à la Troupe du théâtre des deux rives de Beloeil.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-055**

Autorisation – Contribution financière – Comité de parents BÉMOL – Programme Arts-Études-Musique – École Ozias-Leduc – 2026

---

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière le 15 février 2026 de la part du comité de parents BÉMOL dans le cadre de leur campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est une corporation à but non lucratif regroupant des parents d'élèves du programme concentration musique de l'école secondaire Ozias-Leduc, qui est l'unique école du Centre de services scolaire des Patriotes à offrir le Programme Arts-Études-Musique;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de développer et de promouvoir la culture musicale chez les jeunes de la région en complément à une saine formation académique;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes mcmastervillois.es participent à ce programme d'étude;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière d'une somme de 200 \$, au comité de parents BÉMOL dans le cadre de leur campagne de financement, et ce, pour le développement et la promotion de la culture musicale chez les jeunes de la région.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-056**

Autorisation – Contribution financière – Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu – 2026

---

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, reçue le 10 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission de promouvoir et de favoriser l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine et de susciter une réponse aux besoins exprimés du milieu, notamment afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs familles ainsi que des personnes âgées de McMasterville bénéficient des services offerts par cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration entre le milieu municipal et le milieu communautaire contribue positivement au mieux-être de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation aux fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière d'une somme de 500 \$ au Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-057**

Autorisation – Contribution financière – Gala Illumina – Chambre de commerces et d'industries de la Vallée-du-Richelieu - Rouville (CCIVRR) – 2026

---

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu - Rouville (CCIVRR) dans le cadre du Gala Illumina, qui se tiendra le 6 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la CCIVRR contribue au développement de saines entreprises au sein du territoire de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de favoriser le bien-être et le succès des entreprises locales;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 800 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu - Rouville (CCIVRR) dans le cadre du Gala Illumina qui se tiendra le 6 mai 2026.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-058**

Autorisation – Renouvellement – Abonnement au Réseau d'information municipale (RIM) – Année 2026

---

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement reçu par courriel le 3 février 2026;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir accès à de l'information ainsi qu'à des outils de références en lien avec le monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'abonnement au Réseau d'information municipale (RIM) pour la période du 2 avril 2026 au 2 avril 2027, et ce, pour un montant de 695 \$, plus les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-059**

Autorisation – Adoption – Rapport annuel d'activités de l'an 9 du schéma de couverture de risques de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

---

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017/2022 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) n'est plus en vigueur, mais que les villes et municipalités sont désireuses de continuer à se conformer aux exigences de celui-ci pour une 9<sup>e</sup> année;

CONSIDÉRANT QUE l'an 9 correspond à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risque doit adopter par résolution et la transmettre au ministre dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) a complété ledit rapport d'activité de l'an 9 pour chacune des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR a adopté le rapport annuel d'activités de l'an 9 (2025) du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie-révisé 2017/2022, numéro de résolution CA-2026-02-012;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités membres de la RISIVR doit adopter ledit rapport d'activités annuel de l'an 9 pour la partie qui la concerne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'an 9 (2025) pour la partie de la Ville de McMasterville et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal adopte le rapport d'activité annuel de l'an 9 (2025) du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) pour la partie de la Ville de McMasterville et transmettre une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) et au coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRCVR.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-060**

Autorisation – Renouvellement de banque d'heures – Services informatiques

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les services d'un technicien en informatique afin de pallier aux différents problèmes informatiques pouvant survenir en cours d'année;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entreprise Info-Tech 2 pour les services informatiques viendra à échéance le 5 mars 2027;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services numéro 3832 en date du 2 mars 2026 et proposant le renouvellement d'une banque d'heures de quarante (40) heures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est satisfaite des services obtenus de cette entreprise;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement d'une banque d'heures additionnelles de quarante (40) heures, auprès de l'entreprise Info-Tech 2, pour un montant maximal de 3 600 \$, plus les taxes applicables, et ce, selon les conditions établies à l'offre de services numéro 3832 datée du 2 mars 2026, dans le respect du cadre budgétaire et conformément aux lois et règlements applicables en vigueur;

QUE madame Virginie Beauchemin, directrice du Service des communications, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-061**

Autorisation – Demande d'aide financière – Fonds des municipalités pour la biodiversité – Projet de renaturation du parc du Ruisseau-Bernard

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la création et à la gestion du Fonds des municipalités pour la biodiversité, conclue entre la Ville de McMasterville et la Fondation de la faune du Québec, visant à soutenir des initiatives favorisant la préservation et l'amélioration de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville dispose actuellement d'un solde de 30 578 \$ au Fonds des municipalités pour la biodiversité (FMB);

CONSIDÉRANT QUE le parc du Ruisseau-Bernard constitue le seul boisé résiduel sur le territoire de la Ville et qu'il joue un rôle écologique et récréatif essentiel, notamment comme refuge pour la biodiversité locale, tout en offrant à la population un milieu naturel propice à la découverte, à l'éducation environnementale et aux activités de plein air;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds des municipalités pour la biodiversité (FMB) pour le projet de renaturation du parc du Ruisseau-Bernard;

QUE le conseil municipal autorise le retrait de la somme de 30 578 \$ du FMB de la Ville de McMasterville dans le cadre de la réalisation de ce projet;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soit et est autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-062**

Acceptation des comptes à payer, déboursés et engagements

---

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, madame France Desautels, CPA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements, portant le numéro STF-2026-07, en date du 16 mars 2026, pour un montant total de 1 786 845,04 \$ et autorise l'émission des paiements;

QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements, portant le numéro STF-2026-08, en date du 16 mars 2026, pour un montant total de 1 217 992,30 \$.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-063**

Acceptation – Dépôt – Listes des écritures d'ajustements budgétaires comprenant les appropriations – Budget de fonctionnement

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des écritures d'ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent accumulé, comptabilisés au budget de fonctionnement durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 9 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des écritures d'ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent accumulé, comptabilisés au budget de fonctionnement durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 9 mars 2026, portant le numéro STF-2026-06.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-064**

Acceptation – Dépôt – Rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2025 (L.E.R.M.)

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chap. E-2.2), la trésorière doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, déposer devant le conseil municipal un rapport d'activités pour l'exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport doit être transmis à la direction du financement politique d'Élections Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier 2025, préparé par madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, le tout, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chap. E-2.2);

QUE le conseil municipal autorise la transmission dudit rapport à la direction du financement politique d'Élections Québec.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-065**

Autorisation – Financement temporaire – Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire

---

CONSIDÉRANT le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) visant à permettre une aide financière gouvernementale pour la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures municipales d'eau potable, d'égout et de voirie;

CONSIDÉRANT l'autorisation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux déposée par la Ville dans le cadre de la TECQ 2024-2028 et la réalisation desdits travaux en 2025;

CONSIDÉRANT QU'un montant minimal de subvention de 1 812 501 \$ a été confirmé à la Ville dans le cadre de ce programme, tel qu'indiqué dans une lettre de la ministre des Affaires municipales datée du 18 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles modalités de versement de cette subvention prévoient un étalement des montants sur une période de cinq ans et que le financement temporaire est nécessaire pour combler les besoins de liquidité de la Ville dans l'attente des versements;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 567(2) de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil municipal peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour l'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'il détermine;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise un financement temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire, pour un montant maximal de 1 812 501 \$, sous forme de prêt à demande avec déboursés progressifs, pour un terme maximal de 36 mois à compter de la signature, au taux d'intérêt prévu à l'entente de services bancaires en vigueur;

QUE madame Magalie Taillon, mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-066**

Autorisation – Appropriation – Activités de développement organisationnel

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite tenir deux activités internes de développement organisationnel, destinées aux employés et aux élus, visant notamment à favoriser la collaboration, la cohésion interservices et le sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation provenant de l'excédent affecté « gestion des ressources humaines » est requise afin d'assurer la disponibilité des crédits nécessaires au financement de la dépense;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent affecté « gestion des ressources humaines » d'un montant maximal de 7 000 \$, plus les taxes applicables, afin de financer les dépenses liées à la tenue des deux activités internes de développement organisationnel, destinées aux employés et aux élus, visant notamment à favoriser la collaboration, la cohésion interservices et le sentiment d'appartenance.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-067**

Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels – Consultation en fiscalité – Taxes à la consommation

CONSIDÉRANT l'importance de retenir des services professionnels en fiscalité, notamment en matière de taxes à la consommation;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 422-00-2020 sur la gestion contractuelle* et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Groupe CTX Fiscalité Inc., membre du réseau Fiscalia, datée du 6 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente de services, pour une banque de vingt-cinq (25) heures, entre les parties, afin d'en établir les termes et conditions relatifs aux services professionnels à fournir à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation de l'excédent de fonctionnement affecté « gestion administrative et informatique » est requise afin d'assurer la disponibilité des crédits nécessaires au financement de la dépense;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat au Groupe CTX Fiscalité Inc., membre du réseau Fiscalia, et autorise, à cette fin, la signature d'une entente de services professionnels pour une banque de vingt-cinq (25) heures, pour un montant maximal de 7 500 \$, plus les taxes applicables, selon les conditions prévues à l'offre de services datée du 6 février 2026, le tout, conformément aux lois et règlements en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « gestion administrative et informatique » d'un montant maximal de 7 500 \$, plus les taxes applicables, afin de financer les honoraires professionnels découlant de cette entente;

QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-068**

Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels – Élaboration d'un cadre financier

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite maintenir et favoriser une gestion proactive de la Ville, tout en soutenant l'adoption de stratégies fiscales responsables, au bénéfice des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un cadre financier permettra à la Ville de se doter d'orientations claires en matière de planification budgétaire, d'investissement et de gestion de la dette, et répond aux actions prévues au plan stratégique 2022-2027 de la Ville en termes de finances pérennes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire être accompagnée par une firme professionnelle ayant développé une expertise dans l'élaboration de cadres financiers adaptés aux municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 422-00-2020 sur la gestion contractuelle* et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. pour le mandat d'élaboration d'un cadre financier pour la Ville et datée du 27 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté est requise afin d'assurer la disponibilité des crédits nécessaires au financement de la dépense;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi de mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. au montant de 36 500 \$, plus les taxes applicables, afin de procéder à l'élaboration d'un cadre financier de la Ville de McMasterville, le tout, conformément à l'offre de services datée du 27 février 2026 ainsi qu'aux lois et règlements applicables en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, d'un montant maximal de 36 500 \$, plus taxes applicables, afin d'assumer les frais de ce mandat;

QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**Avis de motion – Règlement numéro 452-00-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments**

---

Monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 452-00-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

**Avis de motion – Règlement numéro 431-01-2026 amendant le règlement numéro 431-00-2022 afin d'augmenter le montant maximal pouvant être affecté à la réserve financière destinée à financer les dépenses liées à la tenue des élections municipales partielles et/ou générales de la Ville de McMasterville**

---

Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 431-01-2026 amendant le règlement numéro 431-00-2022 afin d'augmenter le montant maximal pouvant être affecté à la réserve financière destinée à financer les dépenses liées à la tenue des élections municipales partielles et/ou générales de la Ville de McMasterville.

Il dépose et présente ledit projet de règlement numéro 431-01-2026.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-069**

Adoption – Projet de règlement numéro 452-00-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 452-00-2026 a été donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, lors de la séance tenue le 16 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 452-00-2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le projet de règlement numéro 452-00-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 452-00-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

QU'une assemblée publique soit tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, dont la date et l'heure seront fixées par Me Marie-Josée Bédard, greffière, et ce, afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 452-00-2026 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

« ADOPTÉE »

**Dépôt du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2026**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2026.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-070**

Autorisation – Abrogation des résolutions numéros 2019-114 et 2021-77 – Versement à des fins de parcs, de terrains de jeu ou pour le maintien d'un espace naturel

---

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-114 lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019 par laquelle le conseil municipal exigeait du propriétaire du lot 4 493 039 une somme d'argent de 14 710 \$ à titre de versement à des fins de parcs, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel dans le cadre de la subdivision de ce lot;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2021-77 lors de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2021 par laquelle le conseil municipal exigeait du propriétaire du lot 4 495 428 une somme d'argent de 21 060 \$ à titre de versement à des fins de parcs, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel dans le cadre de la subdivision de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE les permis de lotissement pour la subdivision des lots susmentionnés n'ont jamais été délivrés, puisque les demandeurs n'ont pas fait suite à leurs demandes;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions portant les numéros 2019-144 et 2021-77 sont désormais sans objet et qu'il y a lieu de les abroger;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE les résolutions portant les numéros 2019-114 et 2021-77, respectivement adoptées aux séances ordinaires du conseil municipal tenues les 4 mars 2019 et 15 mars 2021, soient et sont abrogées.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-071**

Demande de dérogation mineure – Escalier et unités d'échange thermique – Lot 4 493 337 – 81, boulevard Laurier – Zone C-3

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure complétée le 2 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le lot numéro 4 493 337 afin d'autoriser, pour un immeuble commercial, la construction d'un escalier ouvert menant à l'étage, en cours avant secondaire et en cour arrière, situé à une distance minimale de 0,55 mètre d'une limite de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte également sur l'installation de quatre unités d'échange thermique en cour arrière, à une distance minimale de 1 mètre de toute ligne de terrain;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4.18 et 4.20 du *Règlement de zonage numéro 382-00-2008*, tel que modifié, ne permettent pas la présence d'un escalier ouvert menant à l'étage dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.22 du *Règlement de zonage numéro 382-00-2008*, tel que modifié, prescrit qu'un escalier ouvert menant à l'étage dans la cour arrière doit respecter une distance minimale de 1 mètre des limites de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.9 du *Règlement de zonage numéro 382-00-2008*, tel que modifié, prescrit que les unités d'échange thermique en cour arrière doivent respecter une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé est bordé par trois voies publiques, soit le boulevard Laurier, la rue Maple et la rue Papineau, ce qui entraîne un lot irrégulier comportant trois cours avant et avant secondaire;

CONSIDÉRANT QUE l'escalier ouvert menant à l'étage est requis par le Code National du Bâtiment au niveau de la sécurité des occupants;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au *Règlement sur les dérogations mineures numéro 364-00-2003*, tel que modifié;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 381-00-2008*, tel que modifié;

CONSIDÉRANT QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution CCU-2026-08, datée du 24 février 2026, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépé au long;

QUE le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure portant sur le lot numéro 4 493 337, pour l'immeuble commercial situé au 81, boulevard Laurier, afin de permettre :

- La construction d'un escalier ouvert menant à l'étage en cour avant secondaire et arrière à une distance minimale de 0,55 mètre d'une limite de propriété alors que les articles 4.18 et 4.20, du *Règlement de zonage numéro 382-00-2008*, tel que modifié, ne permettent pas la présence d'un escalier ouvert menant à l'étage en cour avant et que l'article 4.22 dudit règlement précise qu'un escalier ouvert menant à l'étage en cour arrière doit respecter une distance minimale de 1 mètre d'une limite de propriété;
- La présence de quatre unités d'échange thermique en cour arrière à une distance de 1 mètre d'une ligne de terrain alors que l'article 6.9, du *Règlement de zonage numéro 382-00-2008*, tel que modifié, précise que les unités d'échange thermique en cour arrière doivent respecter une distance minimale de 2 mètres de la ligne de terrain.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-072**

Acceptation – Dépôt – Liste d'embauche des employés contractuels, temporaires ou remplaçants

---

CONSIDÉRANT l'article 7.3.5 du règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général le pouvoir d'embaucher des employés contractuels, temporaires ou remplaçants en s'assurant que les politiques et procédures de recrutement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépé au long;

D'accepter le dépôt des listes d'embauches des employés contractuels, temporaires ou remplaçants portant les numéros RH-2026-03, RH-2026-04 et RH-2026-05.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-073**

Autorisation – Ouverture de poste – Conseiller.ère juridique – Services juridiques et du greffe – Poste permanent temps plein

---

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller.ère des Services juridiques et du greffe est vacant et qu'il y a lieu de le combler;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de procéder à un appel de candidatures;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture du poste permanent à temps plein de conseiller.ère aux Services juridiques et du greffe;

QU'un comité de sélection soit formé et composé de Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, ainsi que de toute autre personne désignée par la direction générale afin de procéder aux entrevues des personnes sélectionnées;

D'autoriser monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à négocier et à procéder à l'embauche de la personne sélectionnée, aux taux et conditions prévus à la convention collective en vigueur, le tout, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à combler le poste de façon temporaire au besoin, et ce, dans le respect du processus d'embauche en vigueur;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ou en son absence, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-074**

Autorisation – Application de la réglementation municipale – Stagiaire en urbanisme

---

CONSIDÉRANT le pouvoir du directeur général de procéder à l'embauche du personnel temporaire;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Marc Vinca pour occuper le poste temporaire de stagiaire en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser monsieur Marc Vinca à effectuer certaines tâches qui sont prévues à la réglementation municipale, le tout, tel qu'énoncé au tableau RH-2026-06;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc Vinca, stagiaire en urbanisme, à effectuer les tâches prévues au tableau RH-2026-06;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc Vinca à procéder à l'émission de constats d'infraction en lien avec les règlements mentionnés au tableau RH-2026-06, à condition de préalablement obtenir l'autorisation de madame Marie-Pierre Tremblay, urb., directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, ou en son absence, de monsieur Sébastien Gagnon, directeur général;

QUE l'ensemble de ces tâches soient sous la supervision de mesdames Marie-Pierre Tremblay, urb., directrice, ainsi que de Chantal St-Amant, urb., coordonnatrice des Services de l'urbanisme et du développement durable;

QUE le tout soit conditionnel à la réception de l'ensemble des documents requis préalablement à l'embauche de personnel.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-075**

Autorisation - Adhésion 2026 - Réseau Environnement

---

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Environnement a pour mission la communication de solutions environnementales et de favoriser la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget de fonctionnement pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville de McMasterville au Réseau Environnement pour l'année 2026 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle au montant de 340 \$, plus les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-076**

Autorisation – Adhésion 2026 – Programme d'excellence Municipalité Écon'Eau – Réseau environnement

---

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'excellence Municipalité Écon'Eau vise à reconnaître et à accompagner les municipalités québécoises dans leurs efforts pour économiser l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville souhaite poursuivre ses efforts afin de réduire la consommation d'eau potable sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville de McMasterville au Programme d'excellence Municipalité Écon'Eau pour l'année 2026 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-077**

Autorisation – Adhésion 2026 – Programme d'excellence en gestion durable des terrains contaminés (PEXTC) – Réseau environnement

---

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'excellence en gestion durable des terrains contaminés (PEXTC) vise à reconnaître et à accompagner les municipalités québécoises dans la prise de décisions adaptées pour une saine gestion des terrains contaminés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'analyse et à la caractérisation des sols lors de tout type de travaux sur son territoire et qu'elle doit en assurer le traitement adéquat et responsable;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville de McMasterville au Programme d'excellence en gestion durable des terrains contaminés (PEXTC) pour l'année 2026 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle au montant maximal de 250 \$, plus les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-078**

Autorisation – Demande d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air (PAFIRSPA) – Travaux de mise aux normes du terrain de baseball – Parc Gilles Plante

---

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air (PAFIRSPA) vise à financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de baseball du parc Gilles Plante revêt un caractère d'intérêt régional marqué, puisqu'il accueille régulièrement des compétitions et des matchs intermunicipaux et qu'il est utilisé par plusieurs équipes et associations sportives de la région;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du PAFIRSPA, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce Programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise la présentation du projet de mise aux normes du terrain de baseball au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de McMasterville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE le conseil municipal désigne monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-079**

Autorisation – Octroi de contrat – Rampe d'accès universelle – Pavillon des loisirs – Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM)

---

CONSIDÉRANT QUE la rampe d'accès universelle en béton au pavillon des loisirs du Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM) a atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 422-00-2020 sur la gestion contractuelle*, et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'une recherche de prix a été effectuée auprès d'entreprises qualifiées pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Paysage Charbonneau Inc, pour la démolition de la rampe actuelle et datée du 24 février 2026;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Go Rampe inc., pour l'acquisition et l'installation d'une rampe universelle et datée du 11 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Gestion immobilière » est requise afin d'assurer la disponibilité des crédits nécessaires au financement de la dépense;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la démolition de la rampe d'accès universelle en béton du pavillon des loisirs au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM) à l'entreprise Paysage Charbonneau inc., et ce, pour un montant maximal de 22 180 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de service datée du 24 février 2026;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour l'acquisition et l'installation d'une rampe universelle au pavillon des loisirs du CCIM à l'entreprise Go Rampe inc., et ce, pour un montant maximal de 43 511 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de service datée du 11 février 2026;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Gestion immobilière » d'un montant maximal de 72 500 \$, plus les taxes applicables, afin d'assumer l'ensemble des dépenses relatives à la réalisation de ce projet;

QUE tout solde résiduel provenant de l'appropriation, s'il y a lieu à la clôture du projet, soit retourné aux disponibilités de l'excédent de fonctionnement affecté « Gestion immobilière »;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-080**

Autorisation – Octroi de contrat – Remplacement – Toiles d'ombrage – Piscine municipale – Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM)

---

CONSIDÉRANT QUE les toiles d'ombrage à la piscine municipale du Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM) ont atteint leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 422-00-2020 sur la gestion contractuelle*, et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Techsport Inc. pour la fourniture de nouvelles toiles d'ombrage et datée du 21 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Infrastructures sportives – parc Gilles Plante » est requise afin d'assurer la disponibilité des crédits nécessaires au financement de la dépense;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour l'acquisition de nouvelles toiles d'ombrage à la piscine municipale du Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM) à l'entreprise Techsport Inc., et ce, pour un montant maximal de 23 048 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services datée du 21 janvier 2026;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Infrastructures sportives – parc Gilles Plante » d'un montant maximal de 23 048 \$, plus les taxes applicables, afin d'assumer les dépenses relatives à la réalisation de ce projet;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-081**

Adoption – Grille de pondération – Services professionnels

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à plusieurs appels d'offres en matière de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.1.0.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* exige l'adoption préalable d'une grille de pondération lors du recours à un système de sélection fondé sur la qualité pour l'octroi de contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une grille de pondération générale à titre de grille de référence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal adopte la grille d'évaluation et de pondération portant le numéro ADM-2026-01, à titre de grille de référence, dans le cadre de tous les appels d'offres visant l'octroi de services professionnels par la Ville, à moins qu'un dossier particulier requière l'adoption d'une grille de pondération spécifique, auquel cas une telle grille devra être approuvée préalablement par résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-082**

Autorisation – Demande d'aide financière – Mouvement national des Québécoises et Québécois – Fête nationale 2026

---

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale pour l'année 2026 a pour objectif de favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme apporte son appui aux organismes se portant responsables d'organiser les célébrations de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter sans délai une demande à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2026;

QUE le conseil municipal autorise madame Roxanne Bégin, directrice des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à compléter et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-083**

Autorisation – Demande d'aide financière – Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées (PAFLPH) 2026

---

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) 2026 a pour objectif de favoriser l'accessibilité des activités de loisir et de sport aux personnes à capacité réduite qui ont besoin d'un accompagnement afin de pouvoir participer à ces activités;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet aux jeunes de participer aux activités du camp de jour régulier avec l'aide d'un animateur qualifié qui les accompagne tout au long de la journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) 2026;

QUE le conseil municipal autorise madame Roxanne Bégin, directrice des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à compléter et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-084**

Autorisation – Programmation des activités sportives, récréatives et culturelles – Session printemps 2026

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la programmation des activités sportives, récréatives et culturelles pour la session printemps 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal approuve la programmation des activités sportives, récréatives et culturelles pour la session printemps 2026 énoncées dans le tableau numéro SRC-2026-02 et autorise la signature des contrats avec les travailleurs.euses autonomes et organismes spécialisés.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-085**

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Association Québécoise du Loisir Public (AQLP)

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville désire renouveler son adhésion à l'Association Québécoise du Loisir Public (AQLP);

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Association Québécoise du Loisir Public (AQLP) pour l'année 2026 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle au montant de 475 \$, plus les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-086**

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Zone Loisir Montérégie inc.

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à l'adhésion auprès de l'organisme « Zone Loisir Montérégie inc. », soit du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion permet à la Ville d'accéder au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) qui vise l'augmentation du niveau de pratique d'activités de loisir des personnes handicapées ainsi qu'à la formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville auprès de l'organisme « Zone Loisir Montérégie inc. », pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle au montant de 75 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal nomme madame Roxanne Bégin, directrice des Services récréatifs et culturels, à titre de personne déléguée lors de l'assemblée générale annuelle de « Zone Loisir Montérégie inc. ».

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-087**

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ)

---

CONSIDÉRANT QUE l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) est la principale association regroupant les bibliothèques publiques québécoises ayant comme mission d'exercer un leadership dans le but d'assurer le développement, le positionnement stratégique et le rayonnement des bibliothèques publiques du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite offrir, aux citoyen.ne.s de McMasterville, certaines activités offertes aux membres de cette association;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, madame France Desautels, CPA, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville à l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) pour l'année 2026 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle au montant de 608,72 \$.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-088**

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Société de Sauvetage

---

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement pour l'adhésion à la Société de Sauvetage pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Sauvetage est un organisme à but non lucratif dont la mission est la prévention des noyades et des traumatismes associés à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Sauvetage est le chef de file au Québec des programmes de formation, des activités d'éducation et des services-conseils en ce qui concerne les activités aquatiques, nautiques, de secourisme et de sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement, pour l'année 2026, de l'adhésion de la Ville de McMasterville à la Société de Sauvetage, ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 210 \$, plus les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-089**

Autorisation – Paiement frais de financement – Protocole d'entente – Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) – Locaux et salaires – Janvier à décembre 2026

---

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles et sportives entre le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) et la Ville de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE le CSSP facturera la Ville de McMasterville pour les coûts reliés à l'utilisation des locaux ainsi que le remboursement relatif au salaire versé au personnel œuvrant au service de la bibliothèque municipale et scolaire et à la surveillance des locaux, pour la période couvrant de janvier à décembre 2026 pour un montant maximal de 88 500 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget d'exploitation pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité tout au long;

QUE le conseil municipal autorise, sur présentation des factures, le paiement d'un montant maximal de 88 500 \$, plus les taxes applicables, au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP), et ce, afin d'acquitter les coûts reliés à l'utilisation des locaux, aux frais de surveillance et au remboursement du salaire versé au personnel de la bibliothèque municipale et scolaire pour l'année 2026, le tout dans le respect du cadre budgétaire autorisé à cette fin;

QUE madame Roxanne Bégin, directrice des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**Correspondance générale**

---

1. Ministère de l'Environnement – McMasterville – Northvolt
2. Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire – Remerciements – Abonnement

**Deuxième période de questions**

---

La présidente de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

La présidente de l'assemblée répond aux questions posées.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-090**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,  
PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé  
APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la séance soit levée à 19 h 51.

« ADOPTÉE »

La mairesse,

La directrice des Services juridiques  
et greffière,

Magalie Taillon

Me Marie-Josée Bédard